



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**


Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Téléservice : Inscription d'un étudiant étranger à la Sécurité Sociale

Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

Permet de vous inscrire à la sécurité sociale afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études.

Accéder au
service en ligne 
(<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>)

Vérfié le 24 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Sécurité sociale d'un étudiant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F675>)